

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMPOSANTE DU 17 SEPTEMBRE 2015</p>
--

Présents

Franck BARBIER
Ghislaine DENISSELLE
Sylvie DIVERCHY
Anne GOZE
Philippe JOSPIN
Sébastien MALAPEL
Emilie SIMONEAU

Excusés :

Charlie BARLA – Pouvoir à Franck BARBIER
Jérôme GRAINDORGE – Pouvoir à Sébastien MALAPEL
Arnaud HUFTIER – Pouvoir à Ghislaine DENISSELLE

1° Adoption du compte rendu du conseil d'UFR du 01/06/2015

Il n'y a pas de remarque sur le compte rendu du conseil du 01/06/2015.

Le compte rendu du conseil d'UFR du 01/06/2015 est adopté à l'unanimité.

2° Informations générales

F BARBIER présente les mouvements de personnel. 3 ATER sont nommés : en Psychologie-Ergonomie (100%) : Christophe Deniaud, en Biomécanique (100%) : Raphaël Pionnier et en Management (50%) : Hervé Champin. Il va y avoir un départ en retraite : Colette Pilette (01/10/2015). Il fait ensuite le point sur les effectifs de la rentrée qui sont les suivants :

Inscrits APOGEE :

494 L1

172 L2: 95 EDM – 30 APAS – 37 MNG

116 L3: 57 EDM – 31 APAS – 28 MNG

073 M1: 45 MEEF – 17 MNG – 11 IEAP

043 M2: 12 MEEF – 12 MNG – 19 IEAP

Soit 898 étudiants au total.

S MALAPEL fait remarquer que ces chiffres ne tiennent pas compte des enjambements. F BARBIER réprecise que ce sont bien les chiffres d'effectif maximum.

P JOSPIN indique qu'avec la mutualisation des L3-M1/M2 en spécialité sportive, les effectifs sont importants, 42 dans le cas du tennis de table. Il s'interroge sur l'opportunité d'accueillir un si grand nombre d'étudiants en première année, ce qui engendre ensuite ce genre de problème. F. BARBIER répond que compte tenu du taux de réussite de la licence STAPS non sélective, sans cette politique les masters ne seraient pas viables.

F BARBIER poursuit avec la présentation des conclusions du 2^{ème} rendez-vous du dialogue budgétaire le 14/09/2015. Il y a 838 h équivalent TD hors du cadrage budgétaire qui se décomposent ainsi :

- 455 supplémentaires dues à l'ouverture probable d'un 2nd groupe MEEF
- 25 supplémentaires dues à la non mutualisation du master MNG
- 58 supplémentaires dues à la mise en conformité avec la sécurité des APSA.

Enfin, il fait le point sur la collecte de la taxe d'apprentissage dont le montant s'élève à 5 396 € dont 97% concentrés sur 2 donateurs. La forte baisse de ce montant s'explique a priori par la conjoncture économique et la modification des règles d'attribution de la taxe hors quota.

3° Calendrier 2015-2016

Il n'y a pas de modification apportée au calendrier.

4° Règlement du contrôle des connaissances 2015-2016

F BARBIER présente les modifications dans le document remis aux membres. Les modifications concernent principalement la mise à jour des dénominations avec la nouvelle offre de formation et le passage à 2 évaluations au lieu de 3 par semestre en licence.

Vote pour l'adoption du règlement du contrôle des connaissances 2015-2016 :

Le règlement du contrôle des connaissances 2015-2016 est adopté à l'unanimité.

5° Conventions

F BARBIER rappelle au conseil les conventions existantes qui vont être reconduites et qui concernent principalement des équipements sportifs et demande un accord de principe pour la signature de ces conventions.

- Salle Chanat,
- Stade Pierre Carous,
- Salle Gosselin,
- Salle des Tertiales,
- Piscines de Trith, Quiévrechain, Saint Saulve.

Vote pour la signature des conventions d'utilisation d'équipement sportif :

Le principe de signature des conventions d'utilisation d'équipements sportifs est adopté à l'unanimité.

6° Commissions

F BARBIER présente une proposition de composition des commissions d'attribution du statut d'étudiant salarié et sportif de haut niveau, d'orientation et de validation d'acquis professionnels aux membres du conseil.

Vote pour la composition des commissions de la FSMS :

La composition des commissions est adoptée à l'unanimité.

7° Bilan des associations estudiantines

Pour le moment les subventions aux associations MISE et STAPS VA pour 2014-2015 n'ont pas été mises en paiement en raison de la non fourniture par les associations de leur dossier et/ou de leur bilan financier.

8° Questions diverses

S MALAPEL demande s'il est possible de connaître le montant des primes.

F BARBIER répond que de montant sera voté prochainement en conseil de composante.

La séance est levée à 15h45.